

3.18 – Activité de tourisme – l'escalade

Mr Bernard Goust, Adjoint, expose les difficultés actuelles de maintien de la pratique de l'escalade sur les falaise de Presles. Cette activité est pourtant extrêmement importante pour la vie communale, par la notoriété internationale qu'elle lui apporte comme par le nombre des personnes et établissements concernés. (auberge, gîtes, guides, refuge)

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des présents, sauf une abstention, décide de demander aux autorités territoriales compétentes (Préfecture, Conseil Général, PRNRV et CCBI), d'intervenir pour rechercher des solutions concrètes au maintien complet de cette activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

